



VILLE DE L'ISLE-ADAM

Centre Communal d'Action Sociale

Date convocation :
14/04/2026

Nombre de
membres :
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six,

Le 20 avril, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Armelle CHAPALAIN, représentant le Maire, Président du CCAS.

Étaient présents :

Mesdames : Danièle BEDROSSIAN, Juliana BONNEFOND, Gaëlle BOUQUET, Armelle CHAPALAIN, Nathalie GEORGE-GOURET, Gaëlle LAZENNEC, Carole LE BOUILLONNEC, Aude NILLES, Annie PARAGE, Michelle RENOU, Roseline VAMBACAS,

Messieurs : Mathieu HUMBERT, Laurent MOLVOST, Alphonse PAGNON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame : Nadège FAUL

Messieurs : Edwin LEGRIS, Sébastien PONIATOWSKI

Madame Carole LE BOUILLONNEC est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

Délibération 2026-09

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT

- **Vu** l'article R 123-21 du Code de l'action sociale et des familles
- **Vu** l'Arrêté du Maire n°26-146 en date du 27 mars 2026 donnant délégation de fonction et de signature en matière de présidence du CCAS à Mme Armelle CHAPALAIN et ce pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité de continuité de l'action du Centre communal d'action sociale,

Le Conseil d'administration, son rapporteur entendu,
après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉLÈGUE** au Président du Conseil d'Administration et à son Vice -Président les matières suivantes :
 - 1°/ Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
 - 2°/ Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article R2123-1 du Code de la commande publique,
 - 3°/ Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - 4°/ Conclusion de contrats d'assurance,
 - 5°/ Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,
 - 6°/ Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaires de justice et experts,
 - 7°/ Exercice au nom du Centre d'action sociale de toute action en justice et défense du CCAS dans l'ensemble des procédures engagées à son encontre, quels qu'en soient les domaines, les juridictions et les circonstances,
 - 8°/ Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du Code de l'action sociale et des familles.
- **APPROUVE** que le Président puisse donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Vice-Président dans les mêmes matières
- **APPROUVE** que les décisions prises dans les matières déléguées soient signées personnellement par le Président ou le Vice-Président.



VILLE DE L'ISLE-ADAM
Centre Communal d'Action Sociale

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.
- **DIT** que la présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune de L'Isle-Adam et inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de L'Isle-Adam.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente du CCAS
Armelle CHAPALAIN



La secrétaire
Carole LE BOUILLONNEC